



## ZONE DE DISTRIBUTION : MAZERES DU SALAT

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

**2024**

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre. Dans le cas de la mise en place d'un adoucisseur, celui ci devra être installé uniquement sur le réseau d'eau chaude et être entretenu régulièrement.

**A**

**A : Eau de bonne qualité**

**B : Eau de qualité convenable**

**C : Eau de qualité insuffisante**

**D : Eau de mauvaise qualité**

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ARROQUERES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 634 personnes sur 1 commune (MAZERES-SUR-SALAT). Le responsable des installations est : « SMEA RESEAU 31 ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMEA RESEAU 31 » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2023, 2024**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**

Valeur moyenne : **8,87 mg/L**

Valeur maxi : **9,9 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque.

Nombre de prélèvements : **2**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **274**

Valeur maxi : **0,013 microgramme/L**

#### TURBIDITÉ

**A**

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **10**

Valeur maxi : **4,2 NFU**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**

Valeur moyenne : **17,9 °f**

Valeur maxi : **18,3 °f**

#### ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**

Valeur moyenne : **18 microgramme/L**

Valeur maxi : **18 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 13/03/2025

UDI 031000048

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.